

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2021

L'An Deux Mil vingt et un le 26 Mars à vingt heures, conformément à l'article L2121-18 du CGCT et en raison de l'épidémie de COVID-19, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la salle polyvalente de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, GILLION Cécilia, LEBEGUE Catherine, MICHAUX Emilie, SARRY Martine, Mrs FLAMENT Alain, GUILLOT David, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, PORTOIS Nicolas, PREVOST Yannick.

Étaient absents excusés :

Mr DEBEVE Christian ayant donné une procuration de vote à Mme LEBEGUE Catherine ;

Mme DUBOIS Elodie ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;

Mr MORTIER François-Xavier ayant donné une procuration de vote à Mr PORTOIS Nicolas ;

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme BERQUIN Gwenaëlle propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 26 Février 2021 :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2021, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1) Projet de construction d'une caserne des pompiers à Conty :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de construction d'une caserne de pompiers à Conty avait été présenté lors de la réunion du 13 Septembre 2019 et avait reçu un avis favorable avec demande de précisions complémentaires. Celle-ci sera située face aux feux de signalisation se trouvant en haut de la côte qui mène au collège.

Le CASDIS (Conseil d'Administration Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme) a décidé, lors de sa séance du 7 Février 2001, que pour les constructions neuves, la priorité serait donnée aux centres de secours pour lesquels les communes ou les EPCI mettront à disposition un terrain viabilisé à l'euro symbolique. La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) a réalisé cette cession.

Les Communes comme le représentant de l'Etat dans le département sont très attachés à maintenir dans nos territoires des Centres d'incendie et de secours permettant de délivrer des secours d'urgence de proximité. C'est un des objectifs majeurs du SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) 2018-2022.

Une contribution financière à hauteur maximale de 30 % du montant HT de l'opération est demandée aux communes qui composent la première couronne d'intervention et/ou à l'EPCI.

En ce qui concerne notre centre de secours de Conty, le plan pluriannuel d'investissement a estimé le coût du projet à 920 000 euros TTC pour un CIS7.

Mme le Maire précise que si cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou tout autre dispositif, la participation financière sera déduite du montant de cette subvention.

Mme le Maire expose que pour la Commune Ô-DE-SELLE, seules sont prises en compte les communes historiques de Lœuilly et Tilloy-lès-Conty. Neuville-lès-Lœuilly dépend du centre de secours de Saint-Sauflieu. Mme Emilie Michaux trouve cela anormal puisque celle-ci fait partie de la Commune Ô-DE-SELLE.

Mme Catherine Lebegue demande si toutes les communes ont émis un avis favorable et émet le souhait de récupérer les délibérations de celles-ci. Mme le Maire lui répond que le vice-président du SDIS l'a informé que toutes les communes avaient répondu favorablement et qu'il n'est pas nécessaire de réclamer les délibérations correspondantes.

Mr Nicolas Portois fait part que le plan de financement est aléatoire et n'a aucun sens. Mme le Maire explique qu'il n'y a pas eu de présentation de ce dernier et qu'elle avait des difficultés à recueillir les informations.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 7 abstentions, Mme Vanessa Decouture (par rapport à l'investissement de son époux dans cette caserne et à la charte de l'élu), Mmes Gwenaëlle Berquin, Catherine Lebegue, Martine Sarry, Mrs Alain Flament, Christian Debeve, Nicolas Portois (manque d'informations) approuve ce projet et accepte d'apporter une participation financière sous réserve de l'obtention du plan de financement précis de l'opération.

2) Remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3500 habitants :

Mme le Maire fait part à l'assemblée que, conformément au décret n° 2020-948 du 30 Juillet 2020 et dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée, ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- Séances plénières du Conseil Municipal,
- Réunions de Commissions dont ils sont membres,
- Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la Commune.

Mme Catherine Lebegue fait part que le paiement doit se faire en CESU. Mme le Maire précise que le paiement n'est pas limité aux CESU et que pour le remboursement il faudra fournir un justificatif (fiche de paye, ...).

Ces frais de garde font donc l'objet d'un remboursement en deux étapes : le remboursement de l'élu par la Commune, puis le remboursement de la Commune par le biais de l'ASP (Agence de service et de paiement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de mettre en place ce dispositif.

3) Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire appel au Centre de Gestion de la Somme afin d'instaurer la mise à disposition de candidats dans toutes les filières et dans tous les cadres d'emplois pour palier à nos vacances d'emplois (maladie, temps partiel, disponibilité, ...), faire face à un surcroît de travail, pourvoir à un emploi vacant.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Mme le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et

frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du / des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme à compter du 1^{er} Avril 2021,
- De donner mission à Mme le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

4) Suppression du poste de rédacteur à temps non complet :

Mme le Maire expose, que suite à la décision du Comité Technique en date du 30 Juin 2020, relatif à la suppression de l'emploi de rédacteur à temps non complet 9 heures hebdomadaires, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Mme le Maire propose donc la suppression de cet emploi.

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder à la suppression du poste de rédacteur à temps non complet (9/35h) et de ce fait de modifier le tableau des effectifs.

5) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions d'adjoint technique et/ou administratif. Elle précise qu'un de nos agents part en retraite au 1^{er} Juin 2021 et qu'un jeune administré a postulé pour un job d'été, proposition acceptée par la Commission du personnel.

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'adjoint technique et/ou administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Les candidats retenus devront justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle leur permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

6) Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 26 Mars 2021 comme suit :

Cadre d'emplois / Grade	Grades	Nombre d'emploi et Durée hebdomadaire de service	
		<u>TC</u>	<u>TNC</u>
<u>Filière Administrative</u>			
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	2	
	Rédacteur	1	
<u>Filière Technique</u>			
Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	3	1 à 2h00 1 à 21h00 1 à 10h00 1 à 24h00
	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

7) Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Mme le Maire fait part à l'assemblée délibérante de deux courriers émanant de la Trésorerie relatifs à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables dont les montants sont inscrits ci-dessous :

67400 ⇒ Budget Ô-DE-SELLE ⇒ Article 6541 ⇒ 16,77 €
67600 ⇒ Budget Eau Ô-DE-SELLE ⇒ Article 6541 ⇒ 70,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessus et de prévoir les crédits budgétaires correspondants pour chaque budget.

8) Comptes de gestion 2020 :

→ Compte de gestion du Trésorier pour le service camping de l'année 2020 :

Mme le Maire donne les chiffres suivants :

Résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent de 3 181,87 €.

Résultat de l'exercice du Compte de Gestion 2020 : besoin de financement de – 1 298,64 €.

Résultat de clôture du Compte de Gestion 2020 : besoin de financement de – 171,45 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service « Camping de Lœuilly » 2020.

→ Compte de gestion du Trésorier pour le service assainissement de l'année 2020 :

Mme le Maire donne les chiffres suivants :

Résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent de 197 850,60 €.
Résultat de l'exercice du Compte de Gestion 2020 : excédent de 31 333,40 €.
Résultat de clôture du Compte de Gestion 2020 : excédent de 229 184,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service « assainissement » 2020.

→ Compte de gestion du Trésorier pour le service « eau » de l'année 2020 :

Mme le Maire donne les chiffres suivants :

Résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent de 95 491,03 €.
Résultat de l'exercice du Compte de Gestion 2020 : excédent de 4 740,02 €.
Résultat de clôture du Compte de Gestion 2020 : excédent de 100 231,05 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service « eau » 2020.

→ Compte de gestion du Trésorier pour la Commune Ô-DE-SELLE de l'année 2020 :

Mme le Maire donne les chiffres suivants :

Résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent de 443 576,29 €.
Résultat de l'exercice du Compte de Gestion 2020 : excédent de 113 723,23 €.
Résultat de clôture du Compte de Gestion 2020 : excédent de 469 516,12 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de la Commune Ô-DE-SELLE 2020.

• Désignation du président pour le vote des comptes administratifs 2020

Mr PORTOIS Nicolas, adjoint au Maire, est désigné pour être président de vote des comptes administratifs des différents services de la commune Ô-de-Selle 2020. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9) Comptes Administratifs 2020 :

➤ Compte administratif de l'ordonnateur pour le camping municipal de l'année 2020

Dépenses d'exploitation 2020 : 43 876,28 €
Recettes d'exploitation 2020 : 40 296,51 €
Soit un besoin de financement de la section d'exploitation de – 3579,77 €

Dépenses d'investissement 2020 : 7 091,55 €
Recettes d'investissement 2020 : 9 372,68 €
Soit un excédent de la section d'investissement de 2 281,13 €

Résultat de l'exercice 2020 : besoin de financement de – 1 298,64 €

Résultat de clôture 2020 : besoin de financement de – 171,45 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal des votants approuve le compte administratif de l'ordonnateur pour le camping municipal 2020.

➤ Compte administratif de l'ordonnateur pour l'assainissement de l'année 2020

Dépenses d'exploitation 2020 : 30 935,66 €
Recettes d'exploitation 2020 : 52 094,52 €
Soit un excédent de la section d'exploitation de 21 158,86 €

Dépenses d'investissement 2020 : 13 452,46 €
Recettes d'investissement 2020 : 23 627,00 €
Soit un excédent de la section d'investissement de 10 174,54 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 31 333,40 €

Résultat de clôture 2020 : excédent de 229 184,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal des votants approuve le compte administratif de l'ordonnateur pour l'assainissement 2020.

➤ Compte administratif de l'ordonnateur pour l'eau de l'année 2020

Dépenses d'exploitation 2020 : 28 604,91 €
Recettes d'exploitation 2020 : 24 018,93 €
Soit un besoin de financement de la section d'exploitation de – 4 585,98 €

Dépenses d'investissement 2020 : 80,00 €
Recettes d'investissement 2020 : 9 406,00 €
Soit un excédent de la section d'investissement de 9 326,00 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 4 740,02 €

Résultat de clôture 2020 : excédent de 100 231,05 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal des votants approuve le compte administratif de l'ordonnateur pour l'eau 2020.

➤ Compte administratif de l'ordonnateur pour la Commune Ô-DE-SELLE de l'année 2020

Dépenses d'exploitation 2020 : 667 733,84 €
Recettes d'exploitation 2020 : 838 282,29 €
Soit un excédent de la section d'exploitation de 170 548,45 €

Dépenses d'investissement 2020 : 194 050,84 €
Recettes d'investissement 2020 : 137 225,62 €
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de – 56 825,22 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 113 723,23 €

Résultat de clôture 2020 : excédent de 469 516,12 €

Mme Catherine Lebegue interpelle Mme le Maire pour connaître le nombre de baux communaux. Cette dernière en énumère la liste.

Mme Catherine Lebegue demande pourquoi la MAM dispose du local à titre gracieux. Mme le Maire lui répond que c'était une volonté du précédent Conseil Municipal car il s'agit d'un service à la population et que depuis, les comptes de l'association ne permettent pas le versement d'un loyer.

A 14 voix pour et 4 abstentions (Mmes Berquin Gwenaëlle, Lebegue Catherine, Mrs Christian Debeve, Alain Flament), le Conseil Municipal des votants approuve le compte administratif de l'ordonnateur pour la Commune Ô-DE-SELLE 2020.

10) Affectations de résultat :

↳ Affectation de résultat – Budget Camping :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres du compte administratif de l'année 2020 du Camping et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 de la manière suivante :

Résultat d'investissement reporté	➤ Article 001	➤ 226,45 €
Résultat de fonctionnement reporté	➤ Article 002	➤ 397,90 €

↳ Affectation de résultat – Budget Assainissement :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres du compte administratif de l'année 2020 de l'Assainissement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 de la manière suivante :

Résultat d'investissement reporté	➤ Article 001	➤ 82 389,38 €
Résultat de fonctionnement reporté	➤ Article 002	➤ 146 794,62 €

↳ Affectation de résultat – Budget Eau :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres du compte administratif de l'année 2020 de l'Eau et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 de la manière suivante :

Résultat d'investissement reporté	➤ Article 001	➤ 16 475,38 €
Résultat de fonctionnement reporté	➤ Article 002	➤ 83 755,67 €

↳ Affectations de résultat – Budget Commune Ô-DE-SELLE :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres du compte administratif de l'année 2020 de la Commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2020 de la manière suivante :

Résultat d'investissement reporté	➤ Article 001	➤ 144 608,62 €
Résultat de fonctionnement reporté	➤ Article 002	➤ 469 516,12 €
Affectation complémentaire en réserve	➤ Article 1068	➤ 144 608,62 €

INFORMATIONS

1) Accompagnement sur les solutions gaz :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'accompagnement des actions en faveur de l'atteinte des objectifs de la Transition Énergétique, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) et Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ont choisi de s'associer pour promouvoir conjointement les solutions innovantes et durablement performantes au gaz naturel, la production locale de gaz vert et le développement de la mobilité gaz (GNV & bioGNV).

Une convention de partenariat a donc été signée entre ces deux partenaires afin de proposer aux collectivités :

- Un apport d'information et d'expertise sur les solutions gaz naturel ;
- Une prise en charge financière du coût des audits énergétiques des bâtiments faisant l'objet d'un projet de rénovation ;
- Une aide financière de GRDF sur la prestation de raccordement au réseau ;
- Une aide financière sur les solutions techniques gaz retenues pour les installations intérieures, remplacement des installations fuel (chaudière, pompe à chaleur, micro ou mini cogénération au gaz, pile à combustible) ;
- Une participation financière de la FDE 80 aux extensions du réseau et prise en charge de 30 % de la contribution demandée par GRDF selon plafond ;

La FDE 80 et GRDF s'engagent également à mobiliser des moyens pour favoriser l'émergence sur notre territoire de stations d'avitaillement GNV & bioGNV et d'unité de production de gaz vert.

Mme le Maire précise qu'il est possible que nous les consultations pour la salle polyvalente qui est dotée d'une

chaudière à fuel.

2) Changement de gaz :

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante de sa rencontre avec un représentant GRDF relative au changement de gaz dans les réseaux. Actuellement les Pays Bas fournissent le gaz mais pour des raisons sismiques, cette production prendra fin en 2029 dans les Hauts de France.

De ce fait, les détendeurs installés chez les particuliers actuellement ne sont pas compatibles avec le gaz H. Ils vont devoir être changés puis un réglage des chaudières sera effectué ainsi que le changement des pièces dans certains cas, cette prestation sera prise en charge par GRDF. Un premier courrier conjoint entre la Commune et GRDF sera envoyé début Mai pour informer les consommateurs, puis un second 15 jours plus tard afin de leur demander de recenser et transmettre la liste de leur matériel.

Si en Août, il n'y a pas de réponse à ces courriers, un prestataire sera retenu par GRDF pour faire le recensement chez les particuliers. Début 2023, GRDF débutera le changement des détendeurs et des pièces chaudière pour un passage au gaz H en Octobre de la même année.

3) Traversée du village :

Mme le Maire avise les membres du Conseil Municipal que ce dossier sera présenté lors de la prochaine assemblée car elle n'a pas reçu les informations attendues.

4) Déploiement de la fibre optique :

Mme le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec un représentant de la Société AXIANS, travaillant pour le compte de la société « Somme Numérique », relative aux études de déploiement de la fibre optique sur la Commune Ô-DE-SELLE. L'armoire Fibre sera implantée au niveau de la rue des Champs.

Celle-ci alimentera les Communes historiques de Lœuilly et Neuville-lès-Lœuilly. Tilloy-lès-Conty sera alimenté par la Commune de Conty.

5) Exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Grattepanche :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS Ferme éolienne de Grattepanche a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la Commune. L'enquête publique est prescrite du Jeudi 1^{er} Avril au Mardi 04 Mai 2021 inclus. Le dossier d'enquête est consultable en ligne.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Grattepanche :

- Jeudi 1^{er} Avril : 9h à 12h
- Mercredi 07 Avril : 14h à 17h
- Samedi 10 Avril : 9h à 12h
- Mardi 20 Avril : 9h à 12h
- Mardi 04 Mai : 14h à 17h

6) Abattage d'arbres au Camping :

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'abattage de frênes au Camping municipal, le CCAS a délibéré favorablement afin de procéder à la vente de ceux-ci 7 € le stère. Les personnes intéressées devront les débiter et les transporter eux-mêmes. La date de commencement de cette opération n'a pas été déterminée.

7) Commission contrôle liste électorale :

Suite à une demande de la Préfecture, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de désigner cinq membres suppléants pour la Commission de la liste électorale :

Mmes Gwenaëlle Berquin, Anne-Marie Delatour, Catherine Lebegue, Mrs David Guillot, Mr François Xavier Mortier sont désignés.

Les membre du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

8) Mme le Maire donne la paroles aux adjoints :

➤ Mr Pascal Letellier :

↪ Le camping municipal ouvrira ses portes comme prévu le samedi 27 Mars pour y accueillir les personnes résidant dans le rayon des 10 km, les ouvriers et les personnes de passage. Un bloc sanitaire sera ouvert sur les deux.

↪ Un sondage a été effectué sur la Commune de Tilloy-lès-Conty pour la mise en place d'une tournée de pain. Dix-huit foyers favorables à cette proposition.

➤ Mme Vanessa Decouture :

↪ Le journal a été distribué jeudi 25 Mars. Lors du dernier conseil municipal, il a été demandé aux membres de proposer un gentilé pour les habitants de la Commune Ô-DE-SELLE. Elle est toujours en attente de proposition.

↪ La liste des baux communaux a été envoyée chez l'avocat de la Commune afin de procéder à leur mise en conformité suite à la création de Ô-DE-SELLE.

↪ Le règlement intérieur dédié au personnel communal sera présenté lors du prochain comité technique du centre de gestion de la Somme. Le plan de formation 2022 a été validé par la commission du personnel.

➤ Mr Nicolas Portois :

↪ Les services de GRDF se sont rendus rue des Champs pour constater le problème de voirie suite à des travaux effectués l'an dernier.

↪ Un nouvel abonné rue du Cul de Sac à Tilloy-lès-Conty.

↪ 06 Avril : Réunion des Commissions « Biodiversité » et « Voirie ».

➤ Mme Cécilia Gillion :

↪ Au vu du contexte sanitaire actuel, la fête paysanne prévue le 1^{er} Mai, organisée par le CCAS, est compromise et les séances de cinéma sont annulées.

↪ Pour la fête des mères/pères : contact a été pris auprès des artisans locaux afin d'offrir un panier garni.

➤ Mr David Montardier :

↪ Des devis ont été demandés pour :

- l'achat de produits de traitement pour le stade,
- la pose d'un grillage et le changement du chalet à la lagune,
- le broyage des têtes de caroline.

↪ La location d'une pâture à chevaux est ouverte. La pose de la clôture par l'Association Syndicale Rivière de Selle sera terminée dès que possible.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des désagréments suivants :

- Une grille en fonte a été dérobée sur la Commune de Tilloy-lès-Conty ;
- Accrochage régulier des potelets rue d'Amiens à Lœuilly ;
- Détritus et excréments des chiens sur les trottoirs.

9) Audit et plan d'adressage La Poste :

Mme le Maire rappelle que l'assemblée délibérante avait voté favorablement le plan d'adressage La Poste et redénomination des voies lors de la séance du 21 Février 2020.

Il avait été approuvé les décisions suivantes :

- Rue de Conty à Tilloy-lès-Conty ⇨ rue de la Vallée Pétigny ;
- Lieudit « La Folie » à Tilloy-lès-Conty ⇨ rue de Conty et numérotée en métrique ;
- Nomination de la rue menant à la hutte de Tilloy-lès-Conty ⇨ rue de la Sablière et numérotée en métrique ;
- Numérotation en métrique de la rue de l'Eglise à Tilloy-lès-Conty ;
- Rue des Bleuets à Lœuilly ⇨ numérotation métrique ;
- Nomination de la rue du cimetière à Neuville-lès-Lœuilly ⇨ rue du Tilleul et numérotée en métrique ;
- Numérotation des boulodromes, salles, églises, cimetières, bacs à déchets, défibrillateurs.

Une communication va être réalisée auprès des administrés afin de leur expliquer pourquoi, il a dû être procédé à un nouveau plan d'adressage et comment rédiger correctement une adresse.

Le changement d'adresse pour les sociétés aura un coût d'environ 200 € puisqu'il est nécessaire de modifier le Kbis. En revanche, Mme le Maire demande au Conseil Municipal si la commune pourrait prendre en charge ces frais ainsi que l'achat des plaques de rue et des numéros.

Après discussion, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de présenter le chiffrage des plaques et des numéros lors de la prochaine réunion qui devrait avoir lieu le Vendredi 16 Avril pour le vote des budgets si nous avons connaissance du montant des dotations.

- Mr Alain Flament émet l'idée d'organiser une rencontre entre les nouveaux élus et les présidents d'associations. Mme le Maire lui fait part qu'il vaut mieux attendre au vu la situation sanitaire actuelle. Mme Vanessa Decouture lui propose de les rencontrer individuellement.
- Mr Alain Flament fait part qu'un chalet est en cours de construction à la Base Nautique et demande si une déclaration de travaux a été réalisée. Mme le Maire répond que la dalle était déjà existante et que le chalet est démontable donc la déclaration est inutile. Néanmoins, cette construction a fait l'objet d'un accord de la Mairie sur demande de l'association « Lœuilly Canoë Kayak ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Mme Valérie MOUTON